



ÉCOLE PRIMAIRE
SAINT-JEAN-BOSCO

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DATE : Mercredi 18 mars 2026

HEURE : 18 h 15

ENDROIT : Salon du personnel

PROCÈS-VERBAL

Participants

Nom	Rôle	Présent(e)	Absent(e)
Rachelle Ada	Directrice	X	
Mélanie Bazinet	Directrice adjointe	X	
Stéphanie Ayotte	Présidente – Membre parent	X	
Catherine Gangloff	Vice-présidente – Membre parent, représentante du comité de parents du CSSPO		
Kim Dagenais	Secrétaire – Membre parent	X	
Alexandra Ravanel	Membre enseignant	X	
Amina Ousmane	Membre parent, représentante au Comité de parents du EHDAA		X
Andrée Larivière	Membre enseignant	X	
Carole Lalande	Membre enseignant		X
Jaëlle Normand-Marleau	Membre enseignant	X	
Maja Matekalo	Membre du personnel de soutien, technicienne du SdG	X	
Marc-Étienne Bibeau	Membre parent	X	
Sandi Hernandez	Membre parent		X

1. Mot de bienvenue

La présidente souhaite la bienvenue à cette cinquième séance du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

2. Présence et vérification du quorum

Les présences et le quorum étant vérifiés, la présidente ouvre la séance à 18 h 20.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté et adopté.

Modification : Point 7.1 – Visite Service des ressources matérielles devancée après le point 4.

Proposée par : Catherine Gangloff

Appuyée par : Marc-Étienne Bibeau

Adoptée – Résolution n° 2026-03-21

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 décembre 2025

Le procès-verbal est adopté avec d'éventuelles coquilles à corriger.

Proposée par : Alexandra Ravanel

Appuyée par : Maya Matekalo

Adoptée – Résolution n° 2026-03-22

4.1 Suivis au procès-verbal du 10 décembre 2025

- Cour d'école : Les ballons poires sont maintenant disponibles mais les mécanismes de rotation des structures sont défectueux. Un billet de demande d'intervention a été créé.
- Activités parascolaires gratuites le midi : La direction a relancé les enseignants en éducation physique et une activité serait prévue début avril.
 - Un membre rappelle que cette initiative serait offerte à l'ensemble des élèves, notamment pour ceux qui ne sont pas inscrits à d'autres activités comme celles offertes par Dimension Sportive et Culturelle.
- Vitesse autour de l'école : La direction a communiqué avec le policier éducateur, monsieur Bock, afin d'évaluer la possibilité d'installer des dos d'âne. A la suite à la suggestion de ce dernier, une requête à la Ville de Gatineau a été créée, la Ville confirme qu'elle étudiera la demande.
 - Un membre propose d'en informer le conseiller du district, monsieur Corbo, aux fins de suivi.

5. Période d'intervention du public

S. O.

6. Décisions et approbations

6.1 Traiteur / Cantine pour tous – présentation invitée

Rencontre virtuelle avec Magalie Landry, responsable développement – écoles et centres de service scolaire, à La Cantine pour tous, un collectif d'organismes spécialisés dans la préparation locale de repas ayant pour mission la sécurité alimentaire au Québec. Le service offre des repas chauds, sains et à prix flexibles (coût unitaire minimum 1\$, prix suggéré 6\$), livrés directement à l'école.

Éléments discutés :

- Deux organismes membres offrent un service traiteur dans la région de Gatineau (le traiteur pour notre école reste à confirmer);
- Service offert du lundi au vendredi, environ une heure avant la première vague du dîner
- Minimum de deux repas offerts, dont un végétarien;
- Repas établis selon le Guide alimentaire canadien et le guide nutritionnel des membres traiteurs
- Dessert inclus, mais pas de breuvage pour des raisons de santé;
- Commande effectuée par le biais d'une plateforme en ligne (compte gratuit);
- Gestion rigoureuse des allergies alimentaires;
- Barquettes compostables, livrées dans des sacs isothermes et un rapport de distribution;
- Thématiques, produits de saison;
- Repas-dépannage congelés offerts trois fois par année à l'école (distribution générale);
- Prix flexible anonyme selon les moyens des familles;
- Offert également destinée au personnel au coût fixe de 6\$;
- La Cantine gère l'aspect financier; les organismes membres assurent la préparation et la livraison.

Madame Landry conclut avec une présentation de la plateforme de commande.

Les membres du CÉ sont unanimes quant à l'adoption du service.

Proposée par : Alexandra Ravanel

Appuyée par : Kim Dagenais

Adoptée – Résolution n° 2026-03-23

6.2 Code de vie à l'école 2026-2027

Adopté annuellement. La version proposée comporte peu de changements, à l'exception de l'adoption du vouvoiement, norme officiellement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026.

Proposée par : Catherine Gangloff
Appuyée par : Marc-Étienne Bibeau
Adoptée – Résolution n° 2026-03-24

6.3 Pages école – agenda 2026-2027

Aucun changement majeur, à l'exception d'une nouvelle mise en page et d'une nouvelle présentation.

Ajouts des éléments suivants : laïcité, civisme, couvre-chef et température/météo

Proposée par : Maja Matekalo
Appuyée par : Alexandra Ravanel
Adoptée – Résolution n° 2026-03-25

6.4 Fête des finissants

Les deux enseignants de 6^e années demande un soutien financier de 500\$.

Une potentielle présence des élèves des classes spécialisées est à l'étude.

Proposée par : Maja Matekalo
Appuyée par : Catherine Gangloff
Adoptée – Résolution n° 2026-03-26

7. Informations et échanges

7.1 Visite du Service des ressources matérielles du CSSPO

Rencontre avec M. Éric Larochelle, directeur du Service des ressources matérielles, et M. Rémi Lupien, directeur général adjoint du CSSPO. Cette visite fait suite à une demande du CÉ, formulée dans une lettre datant du 13 février et adressée à M. Stéphane Lacasse, directeur général par intérim, afin de faire le point sur les travaux de réfection de l'école et le fonctionnement du Service des ressources matérielles.

Volet 1 – Inspections et gestion des actifs

- Les inspections sont effectuées tous les cinq ans, par les deux mêmes personnes, selon les critères du ministère de l'Éducation.
- Le CSSPO gère un parc immobilier de 48 bâtiments. Tous les travaux ne peuvent être réalisés dans un horizon de cinq ans, en raison de contraintes budgétaires et d'un manque de personnel.
- Chaque bâtiment compte des milliers d'actifs ; les lumières, par exemple, sont considérées comme des actifs.
- Chaque inspection d'actif génère des travaux de maintien d'actif (TMA).
- Les résultats des inspections sont analysés par un système informatique qui fournit plusieurs données, dont une cote de priorisation servant à orienter l'utilisation des budgets.
- Cette cote prend en compte quatre facteurs : la vétusté, la conformité, l'intégrité du bâtiment, et la sécurité des occupants.
- La cote de priorisation permet l'élaboration d'un plan directeur pouvant s'échelonner sur plusieurs années.

Volet 2 – Priorisation et sélection des projets

- La sélection des projets repose sur les cotes de priorisation.
- Les travaux dont la cote est de 12 et plus, jusqu'à un maximum de 15, doivent être réalisés en priorité.
- Le facteur sécurité (ex. : porte qui ne se verrouille pas, éclairage d'urgence non conforme, système électrique défaillant, revêtements extérieurs en fin de vie) a préséance sur les autres facteurs.

Échanges :

- Un membre demande si la cote de priorité du mur extérieur qui s'effrite est revue à la baisse lorsque des mesures d'atténuation (clôtures, fermeture du périmètre) sont mises en place.
 - M. Larochelle confirme que ces mesures n'affectent pas la priorité du projet.
- Un membre soulève que l'obligation de laisser couler l'eau des robinets et abreuvoirs pendant une minute avant la consommation (présence de plomb), bien que considérée comme une mesure d'atténuation,

représente un enjeu de sécurité puisque cette directive n'est pas toujours respectée par les enfants.

- M. Larochelle indique être conscient de l'incohérence perçue, mais précise que le niveau de risque détermine la priorité d'un enjeu de sécurité. Il ajoute que la présence de plomb dans l'eau ne fait pas partie des inspections de bâtiments et de terrains.
- Un membre demande si la directive de laisser couler l'eau s'applique à tous les points d'eau.
 - M. Larochelle précise que chaque point d'eau possède sa propre directive (ne pas consommer, laisser couler une minute, etc.), laquelle doit demeurer affichée jusqu'à la prochaine analyse. Le CSSPO ne dispose pas des ressources nécessaires pour assurer toutes les analyses, suivis et entretiens en temps opportun.
- Un membre souligne les enjeux sanitaires à l'école, au-delà de la présence de plomb dans l'eau, notamment le nettoyage des classes et des aires communes ainsi que la qualité de l'air, et mentionne que ces enjeux devraient avoir une influence dans la priorisation des travaux.
- Un membre exprime une perception de disparité entre les Services des ressources matérielles du CSS des Draveurs et du CSS des Portages, notamment en ce qui a trait à la rapidité et à l'ampleur des interventions.
 - M. Lupien explique que le CSSPO doit composer avec un retard accumulé à la suite de décennies de financement inadéquat. Par le passé, le CSS des Draveurs a bénéficié de subventions plus importantes du Ministère. Le CSS des Portages comptait également, jusqu'à tout récemment, beaucoup moins de personnel pour assurer le maintien des actifs.

Volet 3 – Vétusté du parc immobilier et contraintes structurelles

- Chaque école se voit attribuer une cote de vétusté.
- Selon M. Lupien, 18 % du parc immobilier québécois obtient une cote E et 35 % une cote D.
- Le CSSPO compte deux immeubles cotés E, dont l'école Saint-Jean-Bosco.
- Les enveloppes budgétaires allouées à chaque centre de services scolaires dépendent de plusieurs facteurs, incluant les priorités du gouvernement en place.
- M. Larochelle rappelle que la fenêtre disponible pour effectuer les travaux est limitée à environ deux mois l'été, et qu'il est impossible de fermer une école durant les travaux faute de bâtiments alternatifs pour accueillir les élèves.

Échanges :

- Un membre dit être conscient que le système actuel est très centralisé, hiérarchisé et lourd, et se questionne sur les actions possibles à petite échelle en attendant une solution politique.
 - M. Lupien indique que la Fédération des centres de services scolaires, les directions générales et les Services des ressources matérielles effectuent régulièrement des représentations auprès du gouvernement, y compris auprès du Conseil du trésor. Il précise qu'une augmentation significative des investissements est peu probable, puisqu'un endettement accru affecterait la cote de crédit du Québec et entraînerait des coûts d'intérêts importants, réduisant ultimement les budgets de fonctionnement des centres de services scolaires.

Volet 4 – Travaux à venir

- M. Larochelle énumère, sans entrer dans les détails, les travaux suivants : revêtement extérieur, plafond, peinture, trois toilettes, certains escaliers et le revêtement de la cour.

Volet 5 – Réfection du mur extérieur

- La réfection du mur extérieur est prévue prochainement. Un rapport d'ingénierie est attendu dans les prochaines semaines ; celui-ci permettra d'orienter les actions possibles et de préciser les échéanciers.
- Il est souhaité de réduire l'impact physique du périmètre de sécurité, si l'intégrité structurale du mur le permet.
- M. Larochelle précise que deux étapes à venir sont hors du contrôle du CSSPO et pourraient occasionner des délais :
 - le dépôt du projet au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Gatineau ;
 - le dépôt au Comité local du patrimoine.
- L'école est inscrite au patrimoine bâti de la Ville de Gatineau depuis plusieurs années, indépendamment de son caractère bientôt centenaire.

Échanges :

- Un membre souligne que le partage régulier d'information concernant les travaux contribuerait à améliorer la perception et l'acceptabilité de la situation.
 - M. Larochelle s'engage à fournir une mise à jour mensuelle au Conseil d'établissement.
- M. Lupien ajoute qu'en juin, le ministère de l'Éducation devrait transmettre un horizon de planification budgétaire allant jusqu'en 2030-2031, plutôt que les prévisions habituelles de quatre à six mois, ce qui nuit actuellement à la gestion des dépenses.

7.2 Discussion – échanges démarches / Lettre au CSSPO

La présidente se dit confiante que le rapport préliminaire d'ingénierie à venir permettra de faire évoluer la situation.

Un membre souligne que l'école ne semble pas légalement désignée comme bâtiment patrimonial au niveau provincial. Cet aspect serait donc à confirmer. Si le bâtiment n'est pas encore reconnu comme un bâtiment patrimonial, cela pourrait peut-être aider à faire avancer les travaux plus rapidement.

Un membre propose que la question des travaux et de la vétusté de l'école devienne un point statutaire à l'ordre du jour des rencontres du Conseil d'établissement. La proposition est acceptée à l'unanimité.

La discussion est reportée, dans l'attente de la disponibilité du rapport d'ingénierie.

7.3 Collation pour tous en partenariat avec l'UQO

La direction de l'école informe le conseil d'établissement le partenariat qu'elle a débuté avec la cuisine de l'UQO pour offrir des collations deux fois par semaine (mardis et les jeudis) à tous les élèves de l'école. Les collations sont nutritives et santé, et sont préparées à partir d'inventus d'épiceries.

L'école assume une partie des coûts de ces collations soit environ 0,25 \$ par collation. Les élèves leadership accompagnés de leurs coordonnateurs vont chercher les collations qu'ils distribuent par la suite dans les classes.

Ajout de 15 minutes additionnel à la rencontre

Proposée par : Catherine Ayotte

Appuyée par : Maya Matekalo

7.4 On bouge

La mesure *À l'école on bouge !* vise à soutenir les équipes-écoles afin d'optimiser les occasions pour les élèves d'être physiquement actifs à l'école. Grâce à cette mesure, l'école a pu embaucher une ressource humaine supplémentaire en éducation physique.

À une fréquence d'une fois aux dix jours, les classes sont divisées en deux groupes, en alternance :

- à la période 1, une moitié des classes va jouer à l'extérieur pendant 60 minutes ;
- à la période 2, l'autre moitié des classes bénéficie à son tour de l'activité extérieure.

Pendant que les élèves sont à l'extérieur, les groupes à l'intérieur font de la récupération ou travaillent sur des projets ciblés.

Un membre souligne qu'il s'agit d'une très belle initiative, mais déplore qu'elle débute tard dans l'année scolaire, ce qui limite le nombre de sorties à l'extérieur possibles. La direction explique que cette situation est attribuable au gel des budgets et à l'interdiction d'embaucher du personnel en première partie de l'année.

Il est précisé qu'il est actuellement impossible de confirmer si la mesure *À l'école on bouge !* sera reconduite à la rentrée scolaire 2026-2027, celle-ci étant conditionnelle aux budgets octroyés.

8. Mot des différents membres/représentants

8.1 OPP

Il n'y a pas eu de rencontre de l'OPP depuis la dernière séance du Conseil d'établissement.

Un retour est fait sur l'activité de fondue au chocolat tenue le vendredi 13 février. Il est mentionné que l'utilisation de chocolat noir, bien que plus santé, a nécessité un temps de fonte plus long et a donné une texture moins crémeuse que le chocolat au lait. Une demande de rétroaction a été transmise aux bénévoles ; les commentaires ont été compilés par Mélanie. Il est prévu de reconduire l'activité l'an prochain, à l'occasion de Pâques.

La fête de fin d'année est prévue pour le mercredi 17 juin.

Concernant la course des couleurs prévue en mai, les enseignants en éducation physique élaboreront les parcours et l'achat des poudres aura lieu prochainement. Mélanie communiquera avec les parents bénévoles.

Pour la Journée de la Terre, quatre parents bénévoles se sont manifestés. Une rencontre sera planifiée afin de déterminer les activités à proposer aux enseignants.

Finalement, pour le cyclobus, une rencontre préparatoire est prévue d'ici la fin mars en vue de l'activité débutant en mai.

8.2 Technicienne du SdG

La technicienne du service de garde n'a rien de particulier à ajouter, si ce n'est qu'elle exprime apprécier ses rencontres avec le Conseil d'établissement.

8.3 Personnel enseignant

Le personnel enseignant soulève la situation d'un lavabo bloqué depuis plusieurs mois, dans lequel des champignons ont commencé à proliférer. Bien que plusieurs intervenants soient venus constater l'état de la situation, aucune action corrective n'a encore été entreprise.

Rachelle s'engage à contacter la personne responsable de la plomberie afin de faire avancer le dossier. Mélanie confirme qu'un billet d'intervention est ouvert depuis le 12 février 2026.

8.4 Direction

Les éléments suivants sont portés à l'attention du Conseil :

- Tenue du troisième atelier du Comité Vivre ensemble.
- La visite de deux conseillères pédagogiques le 12 février, dans le cadre de discussions portant sur l'accueil des nouveaux élèves.
- La prise de photos des élèves finissants, prévue le 18 mars.
- La période d'inscription des futurs élèves du préscolaire le 26 février, ainsi que la réinscription des élèves actuels, du 16 au 27 février.
- Le 2 avril, la récréation sera prolongée jusqu'à la fin de la journée, suite à un vote du Conseil des élèves. Toute la période 5 sera donc une récréation pour tous à l'extérieur.

8.5 Présidente du CÉ

La présidente souligne la mobilisation remarquée en lien avec la situation vécue par l'école. Elle mentionne que l'article paru le 13 mars dans Le Droit semble avoir suscité de nombreuses réactions positives, tant de la part des parents que des résidents du quartier et de la communauté en général.

9. Varia

S. O.

10. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue pour le mercredi 15 avril 2026 à 18 h 15.

11. Stationnement à idées

- Guide de fonctionnement du SDG
- Fournitures scolaires et cahiers d'activités
- Frais exigés aux parents

12. Levée de l'assemblée

La présidente lève la séance à 20 h 43.

13. Mot de la représentante au comité de parents du CSSPO (Catherine Gangloff)

La représentante indique qu'il y a peu de nouveaux éléments à signaler, les discussions ayant principalement porté sur les mêmes sujets que lors de la rencontre précédente. Elle souligne néanmoins les deux points suivants :

- Trois postes sont actuellement en élection au sein du conseil d'administration.
- Un nouveau règlement permet désormais de proposer la candidature d'un membre d'un conseil d'établissement.

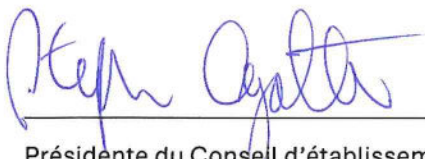
14. Mot de la représentante du comité EHDAA (Amina Ousmane)

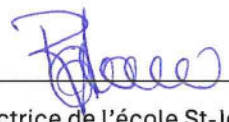
Catherine et Rachelle étaient présentes lors de la dernière rencontre du comité EHDAA. Les échanges ont donné lieu à plusieurs réflexions et à l'émergence de nouveaux éléments. Il est rappelé que le comité EHDAA a un rôle consultatif et non décisionnel.

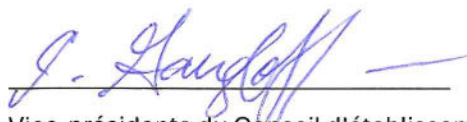
La prochaine rencontre est prévue pour le 1er juin et portera principalement sur la transition vers le secondaire. Concernant le Protecteur de l'élève, il est mentionné que peu de plaintes ont été déposées.

La Fédération québécoise des comités de parents met actuellement sur pied un sous-comité en formation afin de représenter les élèves EHDAA.

Finalement, aucune candidature n'a été soumise par l'école cette année pour le prix Rachelle-Patry.


Présidente du Conseil d'établissement


Directrice de l'école St-Jean-Bosco


Vice-présidente du Conseil d'établissement